

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 18 septembre 2022
N° de dossier: 115858.00011

Marie-Pierre Boudreau
Direct +1 514 397 5120
mboudreau@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : DÉPÔT D'UNE PREUVE ADDITIONNELLE CONFIDENTIELLE PAR L'AQPER
DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT
ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE
Dossier : R-4008-2017 – Étape D**

Chère consœur,

En réponse à certains éléments qui ont été amenés en preuve lors de la journée d'audience du vendredi 16 septembre 2022, l'AQPER souhaite informer la Régie qu'elle entend produire une preuve additionnelle relative aux coûts de développement et de production du GNR au Québec, à être déposée sous pli confidentiel et à être entendue à huis clos. L'AQPER demande à ce que cette preuve additionnelle et toute discussion s'y référant soient entendues à huis clos et elle exigera du demandeur et des intervenants intéressés à consulter cette information à signer une entente de confidentialité.

Pour la présentation de la preuve, l'AQPER fera témoigner les personnes qui ont travaillé à la préparation de la preuve, soit Gérard Mounier, Président-Directeur Général, Benoît Lamontagne, Gestionnaire du développement des affaires et Arthur Delaporte, Analyste investissement et financement de projet, tous les trois à l'emploi de GNR Québec. L'AQPER envisage avoir besoin de 30 minutes pour présenter cette preuve additionnelle.

L'AQPER estime que cette preuve additionnelle est essentielle afin que la Régie ait accès à une information exacte et de qualité relative aux coûts de production et de développement des projets GNR au Québec. L'AQPER est sensible à ce que l'audience de l'Étape D procède avec célérité et, si elle est autorisée par la Régie à ce faire, déposera la preuve additionnelle et circulera les ententes de confidentialité à être signées en matinée le lundi 19 septembre 2022. L'AQPER entend également fournir à la Régie une proposition relative au déroulement de l'audience et de la mise en place du huis clos relative à cette preuve additionnelle.



FASKEN

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Marie-Pierre Boudreau

